https://bellegarde.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article18



Centre d'Information et d'Orientation Valserhône - Pays de Gex

Définition et offre de formation

- ALTERNANCE -

Date de mise en ligne : vendredi 19 septembre 2014

Copyright © Centre d'information et d'orientation - Tous droits réservés

La formation en alternance est ouverte aux jeunes de 15 à 30 ans qui souhaitent connaître une insertion professionnelle rapide et efficace. Elle s'adresse également aux jeunes demandeurs d'emplois qui souhaiteraient apprendre un métier.

Contrat d'Apprentissage

Le contrat d'apprentissage est destiné à tout jeune âgé de 16 à 30 ans.

Il a pour objectif d'obtenir un diplôme professionnel (CAP, Bac Pro, BTS ou DUT, ...)

L'apprenti alterne des périodes de formation en école (CFA - Centre de Formation d'Apprentis ou section d'apprentissage en lycée) et en entreprise.

En savoir + sur la formation, le contrat de travail, le salaire...

LES DEMARCHES

Pour une rentrée au 1er septembre, le contrat doit être signé entre le 1er juin et le 1er décembre.

1/ Choisir un centre de formation - certains centre de formation demandent aux futurs apprentis de faire une pré-inscription et organisent des tests de sélection au printemps, pensez à consulter régulièrement les sites internet des CFA (www.lapprenti.com/annuaire/sdom_cfa.asp)

2/ Rechercher une entreprise d'accueil - c'est l'employeur qui inscrit le jeune dans un CFA.

3/ Contacter le centre de formation

4/ Signer son contrat d'apprentissage (c'est à l'employeur de se procurer le contrat C'est la signature du contrat d'apprentissage qui valide l'inscription au CFA)

Les démarches doivent être engagées dès les mois de février ou Mars.

Rendez-vous aux journées portes ouvertes des CFA : vous pourrez y trouver les renseignements que vous recherchez et tout savoir des conditions d'admission propres à chaque CFA.

Contrat Pro

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail particulier.

Son premier objectif : l'emploi. Il doit permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter une formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

Il est signé soit pour une durée précise sous forme de CDD (renouvelable deux fois) soit en CDI comprenant une période de professionnalisation de six à douze mois, avec un temps minimal de formation de 15 % (soit environ trois jours par mois).

Définition et offre de formation

Ce dispositif concerne les demandeurs d'emploi (quel que soit leur âge) et les salariés en CDI (contrat à durée déterminée) dont la qualification n'est pas adaptée

En savoir +

Liens utiles

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/
https://www.lapprenti.com/
cci de l'ain
http://www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com/?